

1. CONTEXTE

Fécop, Fédération de l'Exercice Coordonné Pluriprofessionnel en Occitanie, est une association d'intérêt général qui, depuis 2015, accompagne le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires.

Elle agit auprès des professionnels de santé et des équipes pluriprofessionnelles à travers différentes missions :

- L'accompagnement des structures et des équipes ;
- La promotion de l'exercice coordonné ;
- La formation des professionnels de santé et des coordinateurs ;
- Le développement d'initiatives favorisant le « faire ensemble » et l'innovation en santé.

Présente en Occitanie, Fécop s'appuie sur une équipe composée de salariés et de bénévoles professionnels de santé engagés autour de valeurs communes : coopération, intégrité, innovation sociale et efficacité.

Dans le cadre du développement de ses actions auprès des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), Fécop souhaite renforcer l'intégration de l'expérience des usagers et du partenariat en santé dans ses projets et accompagnements. Pour ce faire, nos équipes ont été formées par Savoir Patient à l'importance du partenariat en santé en MSP. Cette démarche vise à promouvoir une approche plus participative, en favorisant le dialogue et la co-construction entre usagers, professionnels de santé et acteurs du territoire.

À ce titre, Fécop souhaite associer un patient partenaire afin de contribuer aux réflexions, à l'accompagnement et aux actions menées auprès des équipes d'exercice coordonné, et avoir une participation active de plusieurs partenaires pour faire évoluer le projet associatif.

2. DÉFINITION DU RÔLE

Le patient partenaire intervient au sein de Fécop en collaboration avec les facilitateurs et chargés de mission dans le cadre des accompagnements réalisés auprès des professionnels de santé exerçant en (MSP).

À partir de son expérience vécue du parcours de santé et de sa connaissance des enjeux liés à la participation des usagers, il contribue au développement du partenariat en santé au sein des équipes pluriprofessionnelles.

Le patient partenaire participe aux démarches de facilitation, de sensibilisation et d'accompagnement des équipes de professionnels de santé autour des enjeux de l'expérience patient, de la place des usagers et de la co-construction en santé.

Il intervient dans une logique de complémentarité avec les professionnels de la Fécop, en apportant un regard expérientiel favorisant le dialogue, la réflexion collective et l'évolution des pratiques professionnelles.

3. MISSIONS

Le patient partenaire contribue aux actions portées par Fécop auprès des équipes pluriprofessionnelles coordonnées. À ce titre, il peut être amené à :

- Participer à des temps d'échange, de sensibilisation ou d'accompagnement auprès des équipes de professionnels de santé ;
- Partager son expérience vécue du parcours de santé afin d'apporter un éclairage complémentaire sur les besoins et attentes des patients ;
- Contribuer à la promotion du partenariat en santé et de l'approche centrée sur la personne ;
- Participer à des réflexions collectives autour de l'amélioration des parcours de santé et de l'expérience patient ;
- Contribuer à la conception ou à l'animation d'actions, d'outils ou de projets associatifs en lien avec la participation des usagers ;
- Favoriser le dialogue entre usagers, professionnels de santé et acteurs du territoire ;
- Participer, selon les besoins, à certains groupes de travail, réunions ou événements portés par la Fécop.

Les missions sont réalisées en partenariat avec les équipes de Fécop et les professionnels accompagnés.

4. PROFIL ET COMPÉTENCES

Expérience et savoirs expérientiels

- Personne ayant une expérience vécue significative du parcours de santé en tant que patient partenaire. Une connaissance des maisons de santé pluriprofessionnelles et de l'exercice coordonné serait un plus.

Compétences et savoir-être

- Capacité à mobiliser cette expérience dans une démarche constructive au service de l'amélioration des pratiques et des parcours ;
- Intérêt pour les démarches de partenariat en santé, la participation des usagers et le travail collaboratif avec les professionnels de santé ;
- Sensibilité aux enjeux de l'organisation des soins et du partenariat en santé.

Compétences et qualités attendues

- Capacité à prendre du recul sur son expérience personnelle ;
- Capacités d'animation et de facilitation de temps collectifs ;
- Capacité à contribuer à des réflexions collectives ;
- Posture bienveillante, collaborative et respectueuse ;
- Discrétion et respect de la confidentialité ;

5. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Le patient partenaire intervient dans le cadre des actions menées par Fécop auprès des équipes pluriprofessionnelles et des professionnels de santé accompagnés.

Ses interventions peuvent prendre différentes formes :

- Participation à des réunions ou groupes de travail ;
- Contribution à des actions de sensibilisation ou de formation ;
- Participation à des accompagnements d'équipes ;
- Interventions lors d'événements ou temps collectifs organisés par la Fécop.

Le patient partenaire agit dans une posture complémentaire à celle des professionnels

Les modalités d'intervention, la fréquence de participation et les déplacements sont définis conjointement avec Fécop en fonction des besoins des projets et des disponibilités du patient partenaire, sur l'ensemble des départements de l'Occitanie. **À titre indicatif, la mission représente une charge prévisionnelle d'environ dix demi-journées d'intervention, déplacements compris, complétée par un temps d'intégration préalable au démarrage de la mission.**

6. RELATIONS FONCTIONNELLES

Le patient partenaire exerce ses missions en lien étroit avec :

- L'équipe salariée et les facilitateurs de Fécop ;
- Les professionnels de santé et coordinateurs des équipes ;
- Les bénévoles et partenaires associatifs impliqués dans les projets ;
- Les différents partenaires mobilisés dans les démarches de partenariat en santé.

Il intervient sous la coordination des référents désignés par Fécop et participe à une dynamique collaborative fondée sur la co-construction, le respect mutuel et la complémentarité des savoirs.

7. MOYENS MIS A DISPOSITION

Dans le cadre de ses missions, le patient partenaire bénéficie d'un accompagnement et de moyens mis à disposition par Fécop afin de favoriser son intégration et la réalisation de ses interventions.

À ce titre, Fécop met à disposition :

- Un cadre d'intervention défini et un accompagnement par les référents de la structure ;
- Les informations et ressources nécessaires à la compréhension des projets et des accompagnements menés ;
- L'accès aux temps de préparation, de coordination et d'échange avec les équipes concernées ;
- Les outils nécessaires aux interventions (supports d'animation, outils collaboratifs, visioconférence, documentation, etc.) ;
- La prise en charge des frais de déplacement et de bouche engagés dans le cadre des missions, selon les modalités en vigueur au sein de Fécop ;
- Le versement, selon la situation du patient partenaire, d'une rétribution, d'une indemnisation ou d'honoraires dans le cadre des interventions réalisées, conformément aux modalités définies entre les parties ;
- Un appui méthodologique et, si besoin, des temps de formation ou de montée en compétences en lien avec le partenariat en santé et l'animation de groupes.

Le patient partenaire intervient en collaboration avec les équipes de Fécop dans une logique de coopération, de soutien et de co-construction.